



## La discrimination est un obstacle



### Est-ce une discrimination ?

Vous vous posez des questions sur les difficultés que vous rencontrez dans vos démarches pour chercher un emploi, un logement ou dans les administrations. Ces obstacles peuvent être la conséquence d'une discrimination.



## Écoute • Repérage Information sur le droit



Vous pouvez en parler aux membres du réseau villeurbannais de vigilance pour l'égalité et la non discrimination, écouter les personnes qui subissent des discriminations fait partie de leur travail.



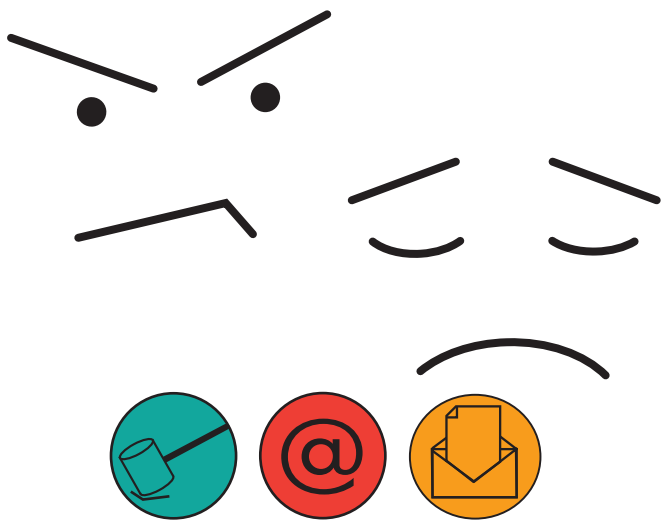
## Enregistrement Qualification juridique pour action



Les membres du réseau vous orientent vers les permanences juridiques sur les discriminations et transmettent l'information à l'animatrice du réseau pour que la situation soit analysée en droit.



## Action vis-à-vis des potentiels discriminateurs renseignements échanges • Rappel au droit



Les membres du réseau font attention à ne pas coproduire la discrimination, ils doivent donc interpellier les potentiels discriminateurs, faire des rappels au droit et vous informer de leurs démarches.



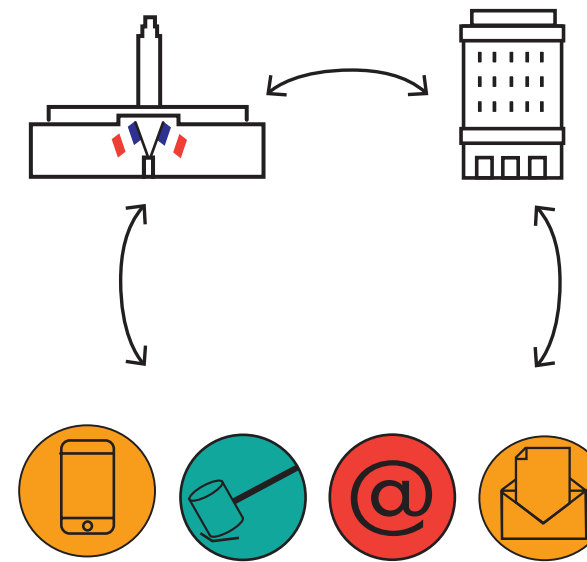
## Réunion de vigilance • échanges pour adapter les réponses



Les membres du réseau se réunissent pour échanger sur les situations et sur ce qui a été fait. Ils décident d'actions complémentaires du réseau et de la ville de Villeurbanne si besoin.



## Actions et transformation vers l'égalité



Les membres du réseau, la ville de Villeurbanne, le maire dans certaines situations, envoient des courriers, font des rappels au droit par téléphone. La mission lutte contre les discriminations de la mairie peut aussi former les discriminateurs pour éviter d'autres discriminations.



## Observatoire des discriminations



Les situations de discrimination traitées par le réseau de vigilance, par les permanences juridiques de lutte contre les discriminations d'avocat-e et du Défenseur des droits alimentent un observatoire des discriminations. Il montre l'existence de discriminations à Villeurbanne, les critères et les domaines de discrimination. L'observatoire oriente la politique de lutte contre les discriminations de Villeurbanne.



## Égalité et non discrimination



Les actions menées par les personnes discriminées, par les structures membres du réseau et la Ville de Villeurbanne contribuent à rétablir l'égalité pour tous et toutes.



## LE RÉSEAU DE VIGILANCE VILLEURBANAIS POUR L'ÉGALITÉ ET LA NON-DISCRIMINATION

La Ville de Villeurbanne a mis en place un réseau de vigilance en faveur de l'égalité et de la non-discrimination. Composé d'une douzaine de structures locales, ce réseau s'est construit progressivement avec des professionnels de l'intermédiation de l'emploi, du logement ou de l'action sociale, la Ville de Villeurbanne, des juristes mais aussi des sociologues.

Il se donne pour mission de repérer et traiter les situations discriminatoires, orienter personnes discriminées vers des permanences d'accès au droit et de mesurer le problème des discriminations.

Depuis sa création le réseau de vigilance a repéré et traité 300 situations de discriminations.

## Ce que vous devez savoir

### LES ENGAGEMENTS DU RÉSEAU DE VIGILANCE POUR L'ÉGALITÉ ET LA NON DISCRIMINATION

#### ENGAGEMENTS AUPRÈS DE NOTRE PUBLIC

- 1/ Informer et sensibiliser sur les enjeux de la non-discrimination
- 2/ Apporter écoute et attention au récit de la personne qui relate son expérience de la discrimination
- 3/ Informer, orienter et accompagner la personne vers les structures d'accès au droit

#### ENGAGEMENTS AUPRÈS DE NOS INTERLOCUTEURS

- 4/ Sensibiliser et informer en diffusant régulièrement des informations et documents concernant la lutte contre les discriminations.
- 5/ Renforcer l'accès au droit et l'égalité de traitement en leur rappelant le droit quand leurs pratiques ne le respectent pas.
- 6/ Saisir les autorités ou instances compétentes (notamment le Défenseur des droits) des cas de discriminations et de demandes discriminatoires auxquels nous serions confrontés, si les démarches de rappel au droit se révèlent inefficaces.
- 7/ Participer, de façon régulière, à la dynamique des groupes de travail, manifestations publiques mises en place à Villeurbanne dans le domaine de la non-discrimination afin de mutualiser les expériences et les outils dans ce domaine.

#### ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE NOTRE ORGANISATION

- 8/ Exercer notre vigilance sur nos propres pratiques, définir des postures professionnelles partagées et appropriées et des procédures internes adaptées visant à écarter de notre part les risques de discrimination directe, systémique ou indirecte.
- 9/ Appliquer le système de vigilance en interne afin de mieux repérer les phénomènes discriminatoires et en rendre visible les processus.

#### ENGAGEMENTS AU SEIN DU RÉSEAU

- 10 / Nous nous engageons à rendre compte régulièrement de nos engagements au sein du réseau en indiquant les actions mises en œuvre notamment par le biais des correspondants.
- 11 / La ville de Villeurbanne s'engage à mettre en œuvre les correspondant.es du réseau, à informer de façon régulière les équipes dirigeantes des structures signataires de la charte, à rendre publiques les données de l'observatoire et à mobiliser ses partenaires institutionnels pour prévenir et lutter contre les discriminations.

## Prendre conseil pour agir

### PERMANENCES JURIDIQUES LCD À VILLEURBANNE

#### PERMANENCE DE LA DÉLÉGUÉE DU DÉFENSEUR DES DROITS MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

52 rue Racine  
69100 Villeurbanne

Le mercredi de 9 h à 12 h  
(sur rendez-vous)

Tél. 04 78 85 42 40

#### PERMANENCE DE L'ASSOCIATION REAJI AVEC UNE AVOCATE (GRATUIT) À ADL

13 rue du Docteur Ollier  
69100 Villeurbanne

Le mercredi de 9 h à 12 h  
(sur rendez-vous)

Tél. 04 78 85 22 22

#### Autres permanences d'associations de lutte contre les discriminations dans la Métropole lyonnaise

**AGIR POUR L'ÉGALITÉ**  
309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon - Tél. 07 67 04 14 51

**CENTRE LGBTI LYON POUR MISE EN RELATION  
AVEC DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE  
LES DISCRIMINATIONS LGBTIQI-PHOBES**  
19 rue des capucins 69001 Lyon - Tél. 04 78 27 10 10

**SOS HOMOPHOBIE**  
Tél. 01 48 06 42 41 – sos-lyon@sos-homophobie.org

**LDH - LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**  
ldh.villeurbanne.est.lyon@gmail.com

**LICRA - Ligue internationale contre le racisme  
et l'antisémitisme**  
1 rue Lavoisier 69003 Lyon – Tél. 04 78 95 22 87

**MRAP - Mouvement contre le racisme et  
pour l'amitié entre les peuples**  
Tél. 06 33 46 37 25

## Qu'est ce que la discrimination ?

Au sens juridique du terme, la discrimination est un traitement défavorable d'une personne par rapport à une autre, placée en situation comparable. Ce traitement défavorable se fonde sur des critères prohibés par la loi. On ne peut vous refuser un droit (emploi, logement, éducation, loisirs...) ou un service en s'appuyant sur un ou plusieurs de ces critères :

- Âge,
- Origine,
- Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, à une nation, à une prétendue race, à une religion déterminée.
- Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français,
- Patronyme
- Lieu de résidence,
- Apparence physique,
- Sexe,
- Orientation sexuelle,
- Identité de genre,
- Grossesse,
- Situation de famille
- Mœurs,
- Particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur,
- État de santé,
- Handicap
- Perte d'autonomie,
- Caractéristiques génétiques,
- Activités syndicales
- Opinions politiques.

### LES DISCRIMINATIONS SONT INTERDITES LORSQU'ELLES CONCERNENT

**L'EMPLOI** : offre d'emploi, embauche, formation interne ou promotion professionnelle, accès à un stage

**LA FOURNITURE D'UN BIEN OU D'UN SERVICE** (logement, formation, éducation, loisirs, prestations sociales, banques, assurances...)

**L'ENTRAVE À L'EXERCICE NORMAL D'UNE  
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.**

LA DISCRIMINATION EST ILLÉGALE  
Article 225 et art 432-7 du Code pénal- Article 11-32 du Code du travail  
Loi du 16 novembre 2001 - Loi du 27 mai 2008. Qui discrimine, risque au pénal 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.  
En savoir + : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

## Mission lutte contre les discriminations

### LE CŒUR DU PROJET

Déployer, animer la politique de lutte contre les discriminations à Villeurbanne, en lien avec l'adjointe en charge de la lutte contre les discriminations.

La mission Lutte contre les discriminations de la ville de Villeurbanne a été créée en 2009. Elle a pour objectif d'accompagner l'intégration de la lutte contre toutes les discriminations dans l'action de la Ville de Villeurbanne : emploi interne, politique d'insertion, de logement, culture, éducation, petite enfance...  
La mission lutte contre les discriminations anime le réseau de vigilance pour l'égalité et la non discrimination.

Elle mène des actions de formation, de sensibilisation et d'information des professionnels et des Villeurbannais.

Elle accompagne et subventionne des associations qui luttent contre les discriminations.

Ce document a été élaboré avec l'appui du  
fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)  
par la ville de Villeurbanne et les membres du  
réseau de vigilance.



Il existe à Villeurbanne un Réseau de partenaires locaux qui s'engage pour la prévention et la lutte contre les discriminations

### LES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE VIGILANCE POUR LA NON-DISCRIMINATION

- ADL (Association pour le développement local)
- AVDL (Association villeurbannaise pour le droit au logement)
- AILLOJ (Association pour l'insertion des jeunes par le logement)
- Le CCAS, Centre communal d'action sociale de Villeurbanne
- Le centre social des Buers
- Le centre social de Cusset
- Le centre social Saint-Jean
- La Maison sociale Cyprien-les-Brosses
- La Mission Locale de Villeurbanne
- Pôle Emploi
- La Ville de Villeurbanne, direction du développement, de l'emploi et de l'insertion, Mission lutte contre les discriminations
- YMCA

Retrouver les informations sur  
[nondiscrimination.villeurbanne.fr](http://nondiscrimination.villeurbanne.fr)

Le réseau remercie le groupe de jeunes mobilisés par la Mission locale pour leurs précieuses remarques et propositions pour améliorer ce document.  
-  
Graphisme : clementine-breed.fr – 2021 / Photo : Gilles Michallet

## LE RÉSEAU VILLEURBANAIS DE VIGILANCE POUR L'ÉGALITÉ ET LA NON DISCRIMINATION S'ENGAGE AVEC VOUS



## Comment agit-il ?

villeurbanne